

Autorisation de prélèvement automatique

Le montant de l'abonnement annuel (hors Cartabus) est prélevé sur 10 mois.

Titulaire du compte

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Coordonnées bancaires

Code établis. Code guichet N° de compte Clé RIB

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

Identifiant International de la Banque (BIC)

Banque _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant de mon abonnement en 10 mensualités pour 12 mois de déplacements. Je vous demande de faire apparaître mes prélèvements sur mes extraits de compte habituels. Je m'adresserai directement à la Sibra pour tout ce qui concerne le fonctionnement de mon abonnement.

Date ____ / ____ / ____ N° d'abonné _____

Signature obligatoire N° national d'émetteur 428476
Organisme créancier Sibra

La Sibra & vous

- Je souhaite recevoir des SMS :
N° de portable _____
- Je souhaite recevoir la newsletter :
adresse e-mail _____

Internet, mobile, e-mails : l'information sur toute la ligne !

SMS : Recevez directement sur votre mobile les informations de dernière minute en cas de perturbations, changements sur votre ligne, nouveautés...

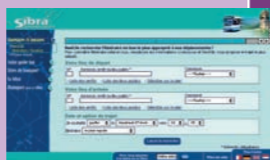
Horus Téléchargez sur www.sibra.fr les horaires de passage des lignes de bus pour un arrêt précis...

Newsletter : Recevez par e-mail toute l'actualité du réseau : nouvelles lignes, nouveaux services, déviations, changements d'horaires...

www.sibra.fr : Calculez le meilleur itinéraire en fonction de votre destination ou du nom de l'arrêt sur www.sibra.fr

Sur www.sibra.fr, préparez vos itinéraires en un clin d'œil !

Calculez pour une date donnée tous les itinéraires, selon vos envies et vos besoins, d'un point A à un point B, c'est très facile sur www.sibra.fr :



- Saisissez l'adresse de destination ou le nom de l'arrêt de bus souhaité.
- Découvrez le meilleur itinéraire en bus : le plus rapide, avec le moins de correspondances...

Liberté Salariés : un choix citoyen et économique



En choisissant cette solution de déplacement pour vos trajets domicile-travail,

- Vous gagnez de l'argent puisqu'en moyenne, un abonnement bus annuel est 20 fois moins cher que l'utilisation d'une voiture.
- Vous choisissez un moyen de transport qui émet deux fois moins de CO2 qu'une voiture à trajet équivalent.
- Vous gagnez du temps.
 - Les aménagements en sites propres ainsi que des services optimisés favorisent la fluidité de la circulation et la ponctualité des bus.
 - 38 bornes installées dans les abribus permettent de connaître, en temps réel, le prochain horaire.

Vous faites le choix d'une mobilité douce et durable

Le bus : pour un développement durable de l'agglomération.



- 95% des habitants des 13 communes desservis par un arrêt à moins de 300 mètres de leur domicile.
- Filtres à particules ou norme Euro 5, les bus préservent notre air pur.
- Vidéo-surveillance, communication en temps réel, équipements pour les personnes à mobilité réduite : les véhicules sont sécurisés et accessibles pour tous.
- Une qualité de service mesurée, chaque mois, sur le terrain, par un organisme indépendant.

Espace Sibra

21, rue de la Gare - BP 202 - 74005 Annecy Cedex
www.sibra.fr - contact : sibra@sibra.fr

Tél. 04 50 10 04 04

Pour toute information sur les lignes, tarifs et horaires

Tél. 04 50 10 04 10

Pour toute information sur les abonnements

Ouverture de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi



05/11 - Photos : © Sibra - J.M. Favre/Ontimages - Bill Ling/Digitalvision - Photo Alto

solution PRO

valable du 01-09-2011 au 31-08-2012

Liberté Salariés

Trajets domicile > travail

Un choix citoyen pour les déplacements quotidiens.





Edito

Jean-Luc Rigaut

Président de la Communauté de l'agglomération d'Annecy

« La Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) souhaite favoriser une meilleure organisation des déplacements domicile-travail aux heures de pointe en proposant aux actifs des alternatives à la voiture particulière. Dans ce cadre, elle propose un partenariat qui permet aux employeurs d'inciter leurs salariés à se déplacer en bus pour les trajets qu'ils effectuent quotidiennement entre leur domicile et leur lieu de travail. »

Vers une nouvelle dynamique des déplacements « domicile-travail »

La loi transport oblige l'employeur à prendre en charge **50% des frais de transport** de ses salariés. Dans ce cadre, la Communauté de l'agglomération d'Annecy adapte son dispositif d'encouragement à l'utilisation des transports en commun en proposant aux employeurs une mesure de prise en charge de la moitié de cette participation. Cette aide est conditionnée à des engagements de la part de l'employeur avec notamment la promotion des transports publics et des modes doux au sein de l'entreprise.

L'aide de la C2A ne se déclenche que sur la base des abonnements annuels Liberté et est soumise à la signature d'une convention PMES entre l'employeur et la C2A (par l'intermédiaire de la Sibra qui en assure le suivi).



Pour l'employeur, c'est simple...

3 conditions

- **Etre domicilié sur l'une des 13 communes de la Communauté de l'agglomération d'Annecy :** Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny, Metz-Tessy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod.
- **Avoir signé une convention « PMES » avec la C2A (par l'intermédiaire de la Sibra).**
- **Respecter les modalités définies par la loi sur la prime transport et notamment faire figurer la prise en charge sur le bulletin de paie des salariés.**

Les engagements de l'employeur

Dans le cadre des mesures d'accompagnement consenties par la C2A, l'employeur s'oblige, en partenariat avec la Sibra, à relayer largement le dispositif auprès de ses salariés et s'engage à promouvoir, au sein de l'entreprise, des modes de déplacements durables et alternatifs à la voiture comme le bus, la marche à pied et le vélo :

- **Informé sur les solutions** bus et vélos proposées dans l'agglomération d'Annecy,
- **Etablir un « Diagnostic Mobilité »** de ses salariés en collaboration avec la Sibra,
- **Valoriser l'usage des modes alternatifs** (bus, marche à pied, vélo, train, autopartage et/ou covoiturage...)
- **Participer au « Club Partenaires »** animé par la Sibra à travers l'adhésion gratuite à une News Letter, des rencontres, des échanges, etc.



Pour le salarié, c'est très avantageux...

Les trajets « domicile-travail » à moitié prix...

Pour bénéficier jusqu'à 50% de remise sur les déplacements, il suffit de souscrire un abonnement bus « Liberté annuel » en retournant la demande d'abonnement ci jointe dûment signée en l'accompagnant :

- de l'original d'une photo d'identité récente de l'abonné (format : 2,5 cm x 3,5 cm inscrire au dos le nom et le prénom de l'abonné), qui vous sera retournée,
- d'une photocopie de la pièce d'identité de l'abonné,
- d'un chèque libellé à l'ordre de la Sibra ou un RIB original si vous choisissez le prélèvement automatique en 10 mensualités sans frais.

Les dossiers incomplets ne pourront être traités et seront retournés. Le paiement par prélèvement automatique vous sera accordé sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Sibra. Le règlement intérieur bus complet est disponible gratuitement et sur simple demande à l'Espace Sibra.

Des réductions jusqu'à 70% en groupant les abonnements d'une même famille* !

Retournez ensemble, les demandes d'abonnements annuels de votre famille pour la période du 1^{er} septembre au 31 août (Pirate, Surf, Liberté ou Corail) et bénéficiez de : **-10%** sur le 2^{ème} abonnement annuel, **-50%** sur le 3^{ème} et **-70%** sur les suivants. Dans le cas de plusieurs abonnements Liberté, préciser l'ordre d'application des réductions. Les réductions les plus importantes s'appliquent sur les abonnements les plus chers.

* Offre valable pour les parents et enfants inscrits sur le même foyer fiscal et pour les abonnements annuels souscrits à la même date et pour la même période. Réductions hors Cartabus. Même RIB pour les règlements par PA.

L'abonnement Liberté annuel pour le salarié

L'abonnement se compose d'une cartabus et d'un coupon Liberté annuel. Il est personnel, nominatif, infalsifiable et doit être présenté distinctement au conducteur à chaque montée dans le bus. En cas de perte ou d'oubli de votre abonnement, vous devez impérativement vous munir d'un ticket.

Cartabus + Abonnement "Liberté annuel"

4,00€ + 148,00€ = 152,00€ au lieu de 296,00€**

Valable 3 ans / Valable un an de date à date.

Demande d'attestation de règlement

> à remplir par le salarié

Adresse du siège de l'établissement _____

Nom de l'entreprise _____

Responsable signataire de la convention _____

Fonction du responsable _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

e-mail _____

Adresse de l'établissement du salarié bénéficiaire (impérativement dans la C2A) _____

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

e-mail _____

Extrait des conditions générales de vente

Conditions d'abonnement : La carte d'abonnement reste la propriété de la Sibra jusqu'à son paiement intégral. Un délai de trois jours est nécessaire pour la réalisation de l'abonnement Liberté annuel. Dans l'attente du titre de transport, le client doit s'acquitter du montant de ses trajets sous peine d'amende. En cas de perte ou de vol : la cartabus peut faire l'objet d'un duplicata pour 4€. Le coupon annuel Liberté ne peut faire l'objet que d'un seul duplicata pour 31€. En cas de perte ou d'oubli de votre abonnement, vous devez impérativement vous munir d'un ticket. Résiliation : Seul le coupon annuel Liberté (part salarié) peut être résilié en cas de déménagement, changement de situation professionnelle, hospitalisation supérieure à 1 mois ou décès (critères se rapportant à l'abonné(e)). Dans tous les cas, un certificat doit être fourni avec la lettre expliquant le motif de résiliation. C'est à la date de restitution du titre de transport (original et complet) que la demande de résiliation peut être enregistrée. Tout abonnement annuel est valable pour 12 mois de déplacements. En cas de résiliation anticipée, les 2 derniers mois ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. Tout mois entamé est dû et des frais de résiliation anticipée de 4€ seront retenus sur le montant du remboursement. En cas de duplicata en cours d'année, l'abonnement ne pourra pas être résilié. Le remboursement ne portera que sur la part payée par le salarié. La convention « Plan de mobilité » est souscrite sur la base des abonnements annuels (Se reporter à cette convention pour les conditions et la part employeur). Cas particulier : Les conditions précises de la prise en charge de l'abonnement par l'employeur ainsi que les modalités d'application sont définies dans le Plan de Mobilité Employeur / Salariés. Se reporter à cette convention pour les conditions et la part employeur. Prélèvement Automatique : Pour la part salarié, il sera accordé sous réserve d'acceptation du dossier par la Sibra. En cas d'échéance non-honorée, le client devra le montant de son échéance plus les frais bancaires et les frais de dossier. Pour la part employeur, se reporter à la convention signée. Droits d'accès et de rectifications à l'information : Conformément à la loi N°78-17 du 06.01.78, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions définies par la loi, pour toute information vous concernant figurant en fichier informatique. Les informations recueillies sur ce document sont exclusivement destinées à traiter votre demande. Règlementation : A chaque trajet, le client doit être porteur de son abonnement complet (Cartabus+coupon) et doit le présenter au conducteur et à chaque contrôle dans le bus sous peine d'amende (dans le cas d'une présentation sous 48h, le contrevenant devra tout de même régler les frais de dossier de 7€). Le règlement intérieur bus complet est disponible gratuitement et sur simple demande à l'Espace Sibra.

Demande d'abonnement

> à remplir par le salarié

Toute demande salarié est conditionnée à la convention Employeur PMES. Valable du 01/09/11 au 31/08/12

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ Féminin Masculin

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Port _____

L'arrêt le plus proche de chez vous _____

Je souhaite : recevoir mon abonnement par courrier le récupérer à l'Espace Sibra une attestation de paiement

Cartabus _____ 4,00€
Valable 3 ans - Frais de dossier et port compris

Abonnement "Liberté annuel" _____ + 296,00€
à partir du ____ / ____ / ____ (valable 1 an de date à date)

Si c'est le 2^{ème} coupon annuel acheté dans la famille, 10% de réduction : 266,40€

Si c'est le 3^{ème} coupon annuel acheté dans la famille, 50% de réduction : 148,00€

Si c'est le 4^{ème} (et+) coupon annuel acheté dans la famille, 70% de réduction : 88,80€

Je certifie : avoir pris connaissance des conditions de vente, de l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'abonnement et d'accepter de participer à une enquête de satisfaction sur les bus (en cas de refus, rayer cette mention).

Total _____, ____€

Cadre réservé à la Sibra
N° d'abonné _____
Date ____ / ____ / ____
 Chèque Espèce
 CB P.A.
 Date ____ / ____ / ____
 Signature

Liberté
Salariés
Retournez les documents à l'adresse suivante :
Sibra - Service abonnements
21, rue de la gare - BP 202
74005 Annecy cedex

